

FICHE INTENDANCE - Apprentis - Année 2026/2027

Pièces à fournir le jour de l'inscription :

-la présente **fiche intendance** dûment remplie avec l'**adresse mail** du responsable légal correctement renseignée.

Cette adresse mail est indispensable pour le paiement, par avance et en ligne, des repas pris au self ou à la cafétéria, demande de bourse ...etc...)

-**un relevé d'identité bancaire (RIB)** au nom du responsable légal pour le paiement des bourses, le remboursement du solde de la carte de self lors du départ du lycée, le remboursement des frais de stage etc.....

-Les repas pris régulièrement ou occasionnellement doivent être payés **par avance et en ligne**, avec le compte monétique « MYTURBOSELF ». Ce compte devra être créé à compter du 8 juillet et, en tous cas, avant la rentrée **(montant minimum de 10 repas mais vous pouvez créditer le compte d'un montant supérieur)**

Ainsi le compte monétique MYTURBOSELF doit toujours être positif avant le passage au self ou à la cafétéria. A la différence du collège, il n'y a pas d'envoi de factures des repas : un repas est débité sur la carte provisionnée par avance, à chaque passage au self ou à la cafétéria.

Cadre réservé à l'Administration

Chèque-Espèces

Somme reçue :

ELEVE

Nom (en majuscules):

Prénom :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse mail du représentant légal :

Classe à venir au 1er septembre 2026 :

Dernier établissement fréquenté en 2025/2026 : nom du collège (ou du lycée le cas échéant) :
.....

Régime (case à cocher) : Demi-pensionnaire régulier ou occasionnel Interne (hébergé à l'internat)

COMMUNE DE RESIDENCE

(indiquer les 2 communes en cas de garde alternée)

Autorise le lycée Louis Armand à acheter le matériel nécessaire à la constitution de la malette pédagogique. En contrepartie, j'autorise le lycée à percevoir l'aide régionale au premier équipement (saisie via le portail Pass'régiion) Date : Signature :